

En faisant suite à une question posée par l'honorable député de Broadview (M. Gilbert), l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) répondait, et je cite:

Nous nous inquiétons de l'entrée en scène des escrocs, des usuriers, des escrocs qui pourront offrir le marché suivant à une mère de famille. «Vous avez quatre enfants, autrement dit vous recevrez \$800 sous forme de crédit d'impôt. Nous allons vous prêter l'argent, mais le taux d'intérêt sera très élevé.» Par conséquent, cela annule...

Et le ministre de répondre:

L'intérêt est limité à 15 p. 100 maintenant.

Imaginons, monsieur le président, pour que les gens puissent se conformer aux suggestions du ministre, ils devront se servir de ces moyens, justement pour avoir le droit et le pouvoir de vivre décentement dans notre pays.

Si l'on reprend les grandes lignes du bill à l'étude, on peut y lire ceci: Allocations réduites de \$24.68 (moyenne) à \$20 par mois. Le gouvernement propose l'abandon des exemptions d'impôt plus élevées pour les enfants de 16-17 ans. Le gouvernement suggère comme remplacement, une exemption uniforme de \$460 par enfant. L'article 3 du bill abroge le crédit d'impôt (non remboursable) de \$50 par enfant par an. Le bill met en place un système de crédit d'impôt (remboursable) de \$200 par enfant pour une famille avec un revenu de \$18,000 et moins. Le gouvernement propose une diminution progressive du crédit par la suite, soit de 5 p. 100.

Comme le disait tantôt mon honorable collègue de Roberval: Pourquoi en enlever à un pour en donner à l'autre? Alors que nous savons très bien que la personne dont le salaire est de \$30,000 par année, ... mais qu'on lui laisse ce droit ou ayons alors un système qui donnera le droit aux personnes avec un revenu plus élevé de recevoir le même montant que toutes les autres personnes. Comme nous le disait tantôt l'honorable député, il faudrait accorder une allocation universelle, c'est-à-dire à tous les Canadiens, peu importe le salaire perçu. La personne qui gagne \$30,000 par année devra, dans sa déclaration d'impôt, déclarer les recettes d'allocations familiales et payer l'impôt en conséquence. A mon avis, le système proposé par l'honorable député de Roberval serait beaucoup plus juste pour toutes les mères de famille, peu importe le salaire. Nous en sommes rendus à un point que nous demandons à la mère de famille moyenne de ne plus avoir d'enfant, tandis que nous disons à la mère d'une famille à faibles revenus: nous vous donnerons plus d'argent et faites des enfants! Nous demandons des choses incroyables à notre peuple canadien, pourtant la maternité est un droit vital à toutes les mères de famille.

Monsieur le président, si on examine trop rapidement ce projet de loi, on pourra peut-être dire qu'il est excellent. Mais si on le lit plus attentivement, on se rendra compte qu'il cache beaucoup de problèmes. Je sais que le ministre veut augmenter le crédit d'impôt. Mais a-t-il pensé que beaucoup de familles pauvres comptent sur ces allocations familiales pour boucler leur budget? En diminuant de \$5 par mois les allocations familiales, le gouvernement n'aide pas les familles qui doivent vivre au jour le jour. Pourquoi donner des crédits d'impôt et enlever \$5 comme je le disais tout à l'heure? Il ne faut pas oublier que les citoyens qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté ne paient pas d'impôt et ne remplissent pas, pour la plupart, des déclarations d'impôt. Avec le nouveau système proposé par le ministre ces familles devront remplir des déclarations d'impôt pour avoir droit au crédit d'impôt remboursable.

Allocations familiales

J'accepte le fait que le gouvernement aide davantage les familles pauvres, mais en exigeant de ces familles qu'elles réclament ce qui leur appartient, le gouvernement les oblige à demander ce qu'elles ont droit soit les allocations familiales. Tout comme mon collègue le député de Rimouski (M. Allard), je pense que cette mesure augmentera inutilement la lourdeur administrative et compliquera davantage la déclaration d'impôt des citoyens canadiens. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a voulu aider les pauvres en présentant cette réforme par l'entremise du ministre des Finances (M. Chrétien). Malheureusement, je crains que cette réforme augmente la charge fiscale des familles à revenu moyen. Alors que les familles pauvres pourront retirer au complet le crédit d'impôt, les familles à revenu moyen ne devront pas avoir un revenu supérieur à \$18,000 sinon elles n'auront pas droit à la déduction complète. Le gouvernement a la fâcheuse tendance de trop taxer la famille à revenu moyen. Or, cette famille représente la grande partie des familles canadiennes.

A mon avis, monsieur le président, le bill C-10 sera un fardeau supplémentaire pour les familles à revenu moyen qui ont entre deux et quatre enfants. En baissant les allocations familiales à \$20 par mois, le gouvernement contribue à une perte du pouvoir d'achat pour ces familles dans l'immédiat. Monsieur le président, il y aurait peut-être une suggestion très intéressante à faire à ce moment-ci au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, je l'espère, demandera avec force au conseil des ministres et plus précisément au ministre du Revenu national (M. Guay), à la suite d'une question inscrite au *Feuilleton* par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) en janvier 1976, et je cite:

1. Le 31 mars 1975, à combien s'élevaient les arrérages d'impôt sur le revenu des sociétés nationales et multinationales?

2. Ces arrérages portent-ils intérêt et, dans l'affirmative, de quel taux?

3. A quand remontent-ils?

A notre grande surprise, monsieur le président, et je crois que ce serait bon de soumettre cela au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, plutôt que d'aller enlever à un pour donner à l'autre, que le gouvernement prenne ses responsabilités immédiatement. Quand on lit: pour les années 1973 et avant, 2,470 compagnies nationales et multinationales devaient au ministère du Revenu national \$80,662,661. En 1974, on améliorerait le sort de ces compagnies-là. On était rendu à 9,269 compagnies qui devaient un total de \$91,381,797. En 1975, le comble du ridicule est apparu: 12,881 compagnies nationales et multinationales devaient au ministère du Revenu national un montant de \$50,998,490 pour un grand total de \$223,042,948.

Ainsi, monsieur le président, on arrêta à l'année 1975. Je crois que ce gouvernement devrait en premier lieu, comme l'a dit le député de Roberval, arrêter d'aller chercher dans les poches des contribuables qui reçoivent des salaires moyens ou qui vivent sur le seuil de la pauvreté et justement aller voir ces compagnies-là qui doivent des montants énormes. A une question qui était posée, alors que tantôt je citais le ministre qui disait qu'une personne qui irait emprunter le montant d'allocations familiales qui lui était dû, qu'elle recevrait dans quatre mois, le ministre disait qu'il y avait un taux de fixé sur l'intérêt de 15 p. 100. Ça c'est le comble du ridicule encore une fois, monsieur le président, nous l'avons dans cette réponse-ci. Les 27,000 compagnies qui nous doivent 223 millions de dollars